

Avis de PRÉEMPTION SAFER AVEC RÉVISION DE PRIX

Article L. 143-3 et R. 143-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

La Safer Occitanie informe qu'elle a exercé le **DROIT DE PREEMPTION** prévu par les articles L. 143-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime sur les biens dont la référence est précisée ci-dessous :

Département : 31

Commune de LHERM pour une surface de 22 a 25 ca

Lieu-dit	Sect	N°	Sub	Div	Surface	NC
MAYNE	C	0586			22 a 25 ca	Terres

Et au prix de 1 900,00 € TTC (MILLE NEUF CENTS EUROS)

Numéro unique
pour tous les services
de la Safer Occitanie
09 70 10 20 30

Services départementaux
Ariège
Aude
Aveyron
Gard
Gers
Haute-Garonne
Hautes-Pyrénées
Hérault
Lot
Lozère
Pyrénées-Orientales
Tarn
Tarn-et-Garonne

Services Régionaux
Territoires, Aménagement
et Environnement

Propriétés Rurales

.....
SIÈGE SOCIAL
10, chemin de la Lacade
Auzeville-Tolosane
BP 22125
31321 Castanet-Tolosan
Cedex
Tél : 09 70 10 20 30
service-accueil@safer-occitanie.fr
.....

SA au capital de 6 982 624€
RCS Toulouse
SIREN 086 120 235
APE : 4299 Z

www.safer-occitanie.com

Cette préemption a pour objectifs :

Art. L143-2 CRPM : 5° La lutte contre la spéculation foncière

Art. L143-2 CRPM : 2° La consolidation d'exploitations afin de permettre à celles-ci d'atteindre une dimension économique viable au regard des critères du schéma directeur régional des exploitations agricoles et l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations existantes, dans les conditions prévues à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

et elle est motivée ainsi :

La parcelle en vente, d'une superficie totale de 22 a 25 ca, est située sur la Commune de LHERM, dans le canton de CAZÈRES, au sein de la Petite Région Agricole des VALLEES.

Il s'agit d'un secteur périurbain où les pressions foncières s'exercent fortement rendant difficiles la consolidation des exploitations agricoles locales ainsi que l'installation des jeunes agriculteurs. En outre, le bien vendu se situe dans un secteur à vocation de grandes cultures ou de polyculture-élevage. Aussi, les besoins d'agrandissement et de restructuration parcellaires sont nécessaires.

La parcelle vendue, en nature cadastrale de terre, est située en zone Agricole et Naturelle du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LHERM.

L'intervention de la Safer Occitanie permettrait de consolider et/ou d'améliorer la répartition parcellaire d'exploitations agricoles locales (art. L143-2 CRPM 2°), tout en préservant durablement la vocation agricole professionnelle des parcelles vendues.

L'intervention de la Safer Occitanie permettrait également de lutter contre la spéculation foncière (art. L143-2 CRPM 5°), le prix notifié étant supérieur aux prix habituellement pratiqués dans le secteur pour des parcelles de même nature. Une contre-offre de prix fixée à 1 900 € est ainsi proposée. En effet, les prix pratiqués dans le secteur pour des terres labourables, en bon état cultural et libre de toute occupation, se situent entre 7 000 et 11 000 €/ha.

La Safer Occitanie à d'ores et déjà été sollicitée par une personne publique souhaitant maintenir la vocation agricole et naturelle du bien vendu par sa mise à disposition à un exploitant local, tout en luttant contre la spéculation foncière.

Toutefois, la décision de rétrocession définitive ne sera prise par la Safer Occitanie, qu'après étude des autres candidatures éventuelles que la publicité légale à réaliser pourrait révéler.

Valant certificat d'affichage pendant une durée de 15 jours	Visa et Cachet de la Mairie LHERM, le 09/07/2026 	Pour la Safer Occitanie
--	---	-------------------------